



GRENOBLE ALPES  
MÉTROPOLE



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT  
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

GROUPE DE TRAVAIL SPORT

# ALERTE

Adoptée en assemblée plénière du Conseil de développement le 16 novembre 2017.



## METTRE EN ŒUVRE UNE GOUVERNANCE LOCALE DU SPORT



Dans sa délibération cadre du 3 novembre 2016, le Conseil Métropolitain de Grenoble-Alpes-Métropole a défini les contours d'un **Projet Sportif Métropolitain** autour de quatre grandes orientations :

- **construction** et gestion des équipements sportifs;
- **soutien** au sport d'élite;
- **soutien** à l'événementiel;
- **développement** des sports de nature.

Il a aussi posé les bases d'une autre approche du pilotage des politiques sportives en faisant de la **gouvernance** un pilier central de ce Projet Sportif Métropolitain : *"l'un des enjeux majeurs de la métropolisation réside dans la capacité des métropoles à assumer un véritable virage dans le monde de gouvernance à l'échelle de leur territoire."*



Un an après, la mise en œuvre de cette perspective semble en jachère. C'est pourquoi, le Conseil de Développement souhaite que soient **réactivées au plus vite la réflexion et l'opérationnalisation de cette gouvernance**, condition incontournable d'un Projet Sportif Métropolitain partagé, appliqué et adapté.

**Tel est l'enjeu du contenu de cette alerte.**

**C2O.LAMETRO.FR**

## CE QUE DIT LA DÉLIBÉRATION DU 3 NOVEMBRE 2016

Au-delà d'une gouvernance "au sein d'un COPIL rassemblant l'ensemble des sensibilités politiques représentées en conférence des maires", le Conseil Métropolitain propose de mettre en place une gouvernance entre les acteurs du territoire dans le cadre d'une **conférence métropolitaine du sport** :

- cette instance aurait pour objectif de "rassembler les acteurs du sport de la Métropole" et constituerait "une interface entre la Métropole et la société civile, proposant un lieu d'expertise citoyenne et de débat sur les enjeux métropolitain du sport (...) en appui à la réflexion des élus";
- elle serait composée de collègues "associant élus métropolitains et municipaux, acteurs publics ou assimilés (Etat, Région, Département, Rectorat et Université), mouvement sportif (CDOSI, Offices Municipaux des Sports, etc.), personnalités qualifiées ainsi que la société civile (C2D)";
- elle serait force de proposition pour "l'évolution du projet sportif métropolitain qui doit être considéré comme une démarche permanente de co-construction, nécessitant l'évaluation annuelle des résultats et la définition périodique des chantiers nouvellement à ouvrir".

## LES REMARQUES ET PROPOSITIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le C2D partage totalement les perspectives ci-dessus, qui s'inscrivent dans la continuité de la dynamique initiée dans la phase d'audition et de concertation avec les acteurs du territoire courant 2016 et ayant conduit à la délibération du 3 novembre.

**Il reste, qu'au-delà des intentions, il convient aujourd'hui de traduire en actes au plus vite ce nouveau pilotage du sport métropolitain au risque d'interprétations des décisions métropolitaines et/ou de désillusions sur la co-construction annoncée.**

**Dans ce cadre, les propositions du C2D s'articulent autour des trois dimensions suivantes :**

### POUR UNE CONFÉRENCE UTILE ET SUIVIE D'EFFETS

L'intérêt d'une conférence, temps fort de confrontation d'idées, est de rassembler et de mobiliser l'ensemble des acteurs. Le risque est d'en faire un acte isolé, rituel annuel sans impact.

À ce titre, cette Conférence Métropolitaine du Sport (CMS) doit s'inscrire dans un **dispositif global** dont elle doit être un temps de bilan et de perspectives nourri par des travaux intermédiaires.

Dans ce cadre, la désignation d'un Vice-président Sport et la présence d'un chargé de mission est un pilier solide. Cela doit s'accompagner de la mise en place d'un **comité de pilotage** comprenant des élus, des techniciens, des représentants du monde sportif, des experts et de **commissions de travail thématiques** composées des différents acteurs concernés.

Dans tous les cas, la mise en œuvre de la gouvernance doit éviter deux écueils :

- vouloir mettre toutes les parties autour de la table au risque de se perdre;
- choisir quelques acteurs a priori en fonction de leur expertise au risque de l'isolement.

*L'intérêt d'une conférence, temps fort de confrontation d'idées, est de rassembler et de mobiliser l'ensemble des acteurs. Le risque est d'en faire un acte isolé, rituel annuel sans impact.*

## POUR UN PROJET SPORTIF MÉTROPOLITAIN PERTINENT ET ADAPTÉ

Toute gouvernance demande nécessairement des outils de pilotage, le premier étant un **Projet Sportif Métropolitain**, articulant Projets communaux et Projet Supra Communal, travaillé par les instances de gouvernance et validé par les instances de gouvernement.



La délibération du 3 novembre a tracé les directions du Projet Supra Communal. Il reste aujourd'hui à le traduire, avec l'ensemble des acteurs, **en plan d'actions et à l'articuler avec les projets communaux** en référence au principe de subsidiarité.

Au-delà, l'évaluation au long cours du Projet doit permettre d'apprécier tout à la fois la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'impact des actions envisagées, et donner ainsi aux élus des outils de régulation de l'action publique. La création d'un **observatoire des pratiques et des politiques sportives** peut en être l'aiguillon.

## POUR DES CHANTIERS À OUVRIR LUCIDES ET CONCRETS

Les enjeux liés au sport et les effets attendus sont multiples, parfois complémentaires, parfois en tension. Cette diversité est à assumer et les choix à faire à travailler en amont : les instances de gouvernance décrites plus haut doivent en être les acteurs.

Les **chantiers prioritaires** concernent bien-sûr les quatre grandes orientations données par la délibération du 3 novembre 2016 : développement et gestion équipements d'intérêt métropolitain, soutien au sport d'élite, soutien à l'événementiel et développement des sports de nature.

Plus largement, d'autres **chantiers sont à ouvrir**, notamment pour une meilleure articulation Communes/Métropole : les pratiques scolaires, péri et extrascolaires; les pratiques associatives, compétitives ou non; les pratiques autonomes; les pratiques quotidiennes; les pratiques d'élite et de spectateur.

Fort de ces différentes propositions, le Conseil de développement sollicite en priorité une rencontre avec le Président de la Métropole et son Vice-Président délégué au Sport, et plus largement avec les élus métropolitains et municipaux du territoire, pour échanger ensemble sur de possibles voies d'opérationnalisation.



**C2D.LAMETROIFR**